AVIS À LA POPULATION

Afin de respecter les mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour contrer la propagation de la COVID-19, les membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour les territoires non organisés, tiendront la séance à huis clos. Cette séance sera filmée et enregistrée.

Si vous désirez vous adresser au conseil, veuillez le faire par courriel <u>maryse.cld@globetrotter.net</u>

Cet enregistrement sera disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la séance.



Séance extraordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des territoires non organisés

464, boulevard Sainte-Anne Ouest, Sainte-Anne-des-Monts 13 décembre 2021, à 19 h 00, salle de conférences du centre administratif de la MRC

Projet d'ordre du jour

Nº	Sujet <i>(TNO)</i>	Discussion	Information	Décision	Résultat/suivi	Proposeur Proposeuse
1	Vérification du quorum — Ouverture de la séance		Х			
2	Lecture et adoption de l'ordre du jour			Х		
3	ADMINISTRATION GÉNÉRALE					
3.1	Résolution d'adoption du <i>Règlement pour</i> l'adoption du budget 2022 des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie			Х		
3.2	Règlement pour l'adoption du budget 2022 des TNO de la MRC de La Haute- Gaspésie			Х		
3.3	Résolution d'adoption du Règlement des prévisions des revenus et dépenses, imposition des taxes foncières et spéciales, taxe sur les immeubles non résidentiels, cout des services pour l'année 2022			X		
3.4	Règlement des prévisions des revenus et dépenses, imposition des taxes foncières et spéciales, taxe sur les immeubles non résidentiels, cout des services pour l'année 2022			х		
4	Période de questions	Х			Heure (début): (fin)	:
5	Levée de la séance			Х	Heure (fin):	